

Modification des Statuts selon mandat voté à l'AG de printemps 2016

Motionnaire : Comité AEMG

Contexte :

Lors de la précédente AG, le comité s'est engagé à repenser l'organisation du comité afin de la rendre plus efficient.

NB: Ancien VP se réfère aux actuels coordinateurs, Nouveau VP se réfère au poste de vice-président nouvellement créé

1. Art. 2.2 Addition du bureau en tant qu'organe exécutif
2. Art 4.4, al. a Correction ancien VP en Coordinateur
3. Art. 5.1 Ajout poste de nouveau VP et correction des anciens VP en coordinateurs
4. Art. 5.2 Nouvel article: Description de la composition exacte du comité en terme de coordinateurs
5. Art. 5.3 al. j Ajout de l'élection du nouveau VP comme charge du comité
6. Art. 5.6 Nouvel article: précise l'élection d'un nouveau VP par le comité en son sein
7. Art 5.7, al. i, j Ajout des tâches impliquant le nouveau VP dans le cahier des charges du Pres
8. Art. 5.8 Nouvel article: Description cahier des charges du nouveau VP
9. Art. 5.9 Changement ancien VP en coordinateur
10. Art. 5.10 Suppression de l'article référant aux secrétaire de branche (poste supprimé)
11. Art. 5.12 Ajout d'un article quant au cahier des charge de la resp. Com.
12. Art. 6 et ss Description et définition du rôle et prérogatives du bureau
13. Art. 9.4 Insertion du nouveau VP comme responsable de l'association en cas d'absence du président
14. Modification longitudinale de numérotation et mise en page

Recommandation de vote du Comité:

Le Comité recommande de voter "oui".